

CAP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste

habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1126

VENDREDI 29 JANVIER 2016

Dispensé de timbrage BREST CTC

Vent debout pour l'emploi !

Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont répondu à l'appel du collectif « Vent debout pour l'emploi » le dimanche 24 janvier et se sont retrouvées place de la Liberté à Brest.

Si la plupart des 15 à 20 000 manifestants venaient du Finistère et de la Bretagne, certains venaient aussi de Toulouse et de Clermont-Ferrand puisque le groupe Arkéa regroupe le CMB mais également le Crédit Mutuel du Sud-Ouest et le Crédit Mutuel du Massif Central. La question de la réforme des statuts du Crédit Mutuel est un enjeu national.

À l'origine de la mobilisation du 24 janvier, on trouve un projet de réforme des statuts du Crédit Mutuel qui aboutirait à retirer son autonomie au Crédit Mutuel Arkéa, dont le siège social se trouve au Relecq-Kerhuon.

Une première victoire a cependant été remportée le 20 janvier lorsque le Tribunal de grande instance de Paris a rendu un jugement selon lequel aucune réforme des statuts ne pouvait se faire contre l'avis du Crédit Mutuel Arkéa. Or, les 334 caisses locales ont, à l'unanimité, décidé de voter contre cette réforme que beaucoup considèrent comme une OPA inamicale.

Cette réforme aurait de graves conséquences, économiques et sociales, dans les différentes filiales françaises, en Massif Central, dans le Sud-Ouest et surtout en Bretagne, singulièrement dans le pays de Brest où se situe le siège social du Crédit Mutuel Arkéa.

Mais au-delà des menaces qui pèsent sur l'emploi des salariés de la banque mutualiste, c'est l'économie bretonne et le financement de la vie locale qui sont concernés. Car le projet de réforme vise



15 000 manifestants à Brest

à enlever tout pouvoir de décision à la banque basée au Relecq-Kerhuon.

« Vouloir vivre, travailler et décider au pays est un juste combat », a insisté François Cuillandre, président de Brest métropole sur les marches de l'hôtel de ville de Brest.

Car l'enjeu de cette mobilisation est bien le maintien, dans le Finistère, d'un centre de décision bancaire, avec tout ce que cela implique, notamment en termes d'emplois, directs et indirects.

Et maintenant ? Pour Nathalie Sarrabezolles, les élus ont montré que les collectivités locales sont présentes pour accompagner le groupe Arkéa.

Pour Alain Kerdreux, Gildas Bescond et Christophe Le Berre, délégués CFDT au CM Arkéa, la priorité demeure la défense de l'emploi. « Au sein de la confédération, il convient d'engager des discussions afin de mettre en place des statuts qui sécurisent l'emploi. »

La manifestation du 24 janvier ne fut donc qu'un épisode dans la bataille du CM Arkéa pour conserver son autonomie. Mais la démonstration de force de ce dimanche doit lui permettre d'aborder en confiance les prochaines étapes.

CAP
FINISTÈRE

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 28/01/2016



PRESSE
URGENTE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Grâce présidentielle

Tous les deux jours, une femme meurt sous les coups de son mari ou de son compagnon. Jacqueline Sauvage a dû subir le joug d'un mari violent, tout comme ses enfants. Elle aurait pu faire partie de ces 150 femmes qui décèdent chaque année. Elle est encore en vie car elle a tué cet homme violent. Elle a été jugée pour cet acte et condamnée à dix ans fermes.

Après avoir supporté des violences quotidiennes pendant 47 ans, sans que personne ne lui vienne en aide, il faudrait maintenant que Jacqueline Sauvage purge dix ans de réclusion ? Quel message envoie la justice aux femmes battues ?

Jacqueline Sauvage ne constitue pas une menace pour la société. En lui accordant sa grâce, François Hollande ferait preuve de compassion et provoquerait une prise de conscience sur le phénomène des violences conjugales que personne ne veut voir.

PS29

Chiffre de la semaine

2000 euros

C'est le montant de la prime pour les entreprises de moins de 250 salariés pour toute embauche en CDI ou CDD d'au moins six mois.